DÉLIBÉRATIONS

N° 2017/073/4.1 **Feuillet n° 080**

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**61**
Présents	**37**
Votants :	**46**
Pour :	**46**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

L'an deux mil dix-sept, le 23 juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du marché couvert à Thenon, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 13 juin 2017

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Roland MOULINIER, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Jean-Marie CHANQUOI, Jean-Michel DEMONEIN donne pouvoir à Philippe VIEILLEFOSSE, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Pierre AUGUSTE, Laurent DELAGE donne pouvoir à Isabelle COMBESCOT, Francis AUMETTRE, Michel MEYNARD donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Laurent MONTEIL, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON, Jean-Pierre JACQUINET donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Sabine MALARD donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Arlette VERDIER donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Conformément au 2° alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu la saisine du Comité technique et son avis favorable du 22 juin 2017,

Le Président propose à l'assemblée de soumettre à l'avis préalable du Comité technique les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité :

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 Fabrègue duo

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio Promus/Promouvables
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2° classe	100%
Adjoint administratif principal 2° classe	Adjoint administratif principal 1° classe	100%
Rédacteur	Rédacteur principal 2ème classe	100%
Rédacteur principal 2ème classe	Rédacteur principal 1ère classe	100%
Attaché	Attaché principal	100%
Attaché principal	Attaché hors classe	100%
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2° classe	100%
Adjoint technique principal 2° classe	Adjoint technique principal 1° classe	100%
Agent de maitrise	Agent de maitrise principal	100%
Technicien	Technicien principal 2ème classe	100%
Technicien principal 2ème classe	Technicien principal 1ère classe	100%
Ingénieur	Ingénieur principal	100%
Ingénieur	Ingénieur hors classe	100%
Ingénieur principal		100%
Ingénieur en chef	Ingénieur en chef hors classe	100%
Ingénieur en chef hors classe	Ingénieur général	100%
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	100%
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	100%
Animateur	Animateur principal 2ème classe	100%
Animateur principal 2ème classe	Animateur principal 1ère classe	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **FIXE** les taux indiqués dans le tableau pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité,
- **CHARGE** Monsieur le Président à faire dire et signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 27/06/2017

Le Président,
Dominique BOUSQUET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR THENON HAUTEFORT
Pôle des Services Publics
58, Av. Jean Jaurès
24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
05.53.50.96.10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20170623-DE2017073-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2017

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR THENON HAUTEFORT
Pôle des Services Publics
58, Av. Jean Jaurès
24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
05.53.50.96.10